



# Projet d'Accueil Individualisé

## en

### Accueils Collectifs de Mineurs

Année scolaire 20.. / 20..

Références :

- *Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;*
- *Décret 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs hors du domicile parentale et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (cf articles R227-23 et R227-25 relatif au projet éducatif : « lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de l'accueil) ;*

#### 1- Renseignements concernant l'enfant

Nom : né(e) le :

Prénom :

Adresse :

Accueils de mineurs (nom et numéro de déclaration de l'accueil) :

- Accueil de loisirs Périscolaire :
- Accueil de loisirs Extrascolaire :
- Accueil de jeunes
- Autres (Séjours de vacances, séjours spécifique, accueil de scoutisme...) :

## 2- Coordonnées des adultes qui suivent l'enfant

NOM - PRENOM	ADRESSE	COORDONNEES
Les parents ou le tuteur légal		  PORT  TRAVAIL
L'organisateur (Représentant légal)		  PORT  TRAVAIL
Le directeur de l'ACM		  PORT  TRAVAIL
Médecin traitant		  PORT  TRAVAIL
Médecin spécialiste		  PORT  TRAVAIL
Autre		  PORT  TRAVAIL

\* après avis favorable du médecin traitant, ce PAI pourra être reconduit les années ultérieures par la rédaction d'une mise à jour des **Renseignements concernant le mineur** et des **Coordonnées des adultes qui suivent l'enfant**.

## 3- Référents à contacter en cas d'urgence

Parents ou responsables légaux :

SAMU 15 / 112 :

Médecin ou service hospitalier :

Autre :





## 7- Aménagements à mettre en œuvre

Prise médicamenteuse – orale / inhalée :

Aménagements pédagogiques :

Rééducation pendant le temps péri ou extra-scolaire :

Restauration et collation :

Régime alimentaire :

Activités physiques et sportives :

Activités aquatiques possibles avec surveillance :  oui  non

Transports :

Séjours avec hébergements :

Autres :

## 8- Signataires

Noms et signatures		
Les parents ou le tuteur légal	Organisateur de l'ACM	Directeur de l'ACM
Médecin traitant	Médecin spécialiste	Autres

## 9- Reconduction du Projet d'Accueil Individualisé

Ce document nécessite un renouvellement chaque année scolaire à la demande des parents.

Si aucune modification dans le traitement ou le protocole n'est intervenue, le présent projet d'accueil individualisé est reconduit à l'identique.

Les parents doivent fournir obligatoirement une ordonnance en cours de validité et renouveler les médicaments en tenant compte de la date de péremption.

<b>Année scolaire :</b>		<b>Reconduit le :</b>	
Les parents ou le tuteur légal	Organisateur de l'ACM	Directeur de l'ACM	
Médecin traitant	Médecin spécialiste	Autres	

<b>Année scolaire :</b>		<b>Reconduit le :</b>	
Les parents ou le tuteur légal	Organisateur de l'ACM	Directeur de l'ACM	
Médecin traitant	Médecin spécialiste	Autres	

<b>Année scolaire :</b>		<b>Reconduit le :</b>	
Les parents ou le tuteur légal	Organisateur de l'ACM	Directeur de l'ACM	
Médecin traitant	Médecin spécialiste	Autres	